

2014-1891
2014-06-19

Container Label

GROUPE 3 INSECTICIDE

DRAGNET® FT
Insecticide émulsionnable concentré

COMMERCIAL

NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE PAR DES EXTERMINATEURS AUTORISÉS

N° D'HOMOLOGATION 24175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

BREVET CANADIEN N° 1 008 455

GARANTIE : Perméthrine** 384 g/L
**55 % maximum *cis*
**45 % minimum *trans*

Emmagasiner au-dessus de 5 °C

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
(Voir les conseils de premiers soins et précautions à l'arrière)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION - POISON

CONTENU NET : 1 L (4 L)

Titulaire d'homologation :
FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104 USA
1-800-331-3148

Booklet PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS :

Ne jamais laisser une cuve de mélange ou des tuyaux flexibles contenant l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sans surveillance durant la préparation ou le traitement. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Cause une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les gens qui l'appliquent doivent porter des vêtements de protection et se protéger aussi les mains, les pieds et les yeux. Il faut utiliser un respirateur approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA) quand on applique l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré. Dans un espace renfermé, prévoir une ventilation suffisante durant le traitement et jusqu'à ce que le liquide ait complètement séché.

- Ne pas emmagasiner ce produit à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux.
- Ne pas planter de cultures vivrières dans le sol adjacent à un édifice où il y a eu une application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.
- Ne pas utiliser, verser, répandre ni emmagasiner près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- Ne jamais formuler avec un diluant autre que de l'eau propre.
- Ne pas appliquer sur des animaux familiers ou des sources d'électricité.
- Ne jamais permettre à des gens ni à des animaux familiers de venir en contact avec des surfaces traitées, avant que la bouillie pulvérisée n'ait complètement séché.
- Ne pas utiliser le concentré ni l'émulsion dans un nébuliseur ou brumisateur.
- Le bois de chauffage ne doit pas être traité.
- Lors d'applications sur des surfaces intérieures, ne jamais tolérer aucun dégouttement ni ruissellement.
- Ne pas utiliser ce produit dans des pouponnières, des chambres de malades ni des pièces occupées par des personnes âgées ou infirmes.
- Ne pas appliquer dans des salles de classe en service.
- Ne pas toucher aux surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.
- Si on prévoit utiliser ce produit sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et qu'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site internet de Croplife Canada au www.croplife.ca

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les abeilles et les acariens prédateurs. Ne pas l'appliquer ni lui permettre de dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes où des abeilles butinent activement, ni sur des zones où l'on pratique une lutte intégrée contre les parasites. Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les oiseaux et d'autres animaux sauvages. Il faut empêcher le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne jamais appliquer à moins de 15 m d'une étendue d'eau. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent une dérive hors de la zone visée. Ne pas contaminer l'eau par la pulvérisation de cet insecticide, sa dérive, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des résidus.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins

d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux :** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSER SANS FRAIS LE 1 800 331-3148.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un distillat du pétrole. En cas d'ingestion ou de contact avec la peau et les yeux, traiter les symptômes. **NE PAS** faire vomir.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : ENTREPOSAGE DU PESTICIDE. Emmagasiné à une température au-dessus de 5 °C (40 °F). S'il y a eu séparation et qu'on a l'intention de n'utiliser qu'une partie du contenu, lui permettre de se réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) uniquement par la chaleur dans la pièce, puis bien agiter le produit pour lui donner une consistance uniforme. En cas de formation de cristaux, laisser la chaleur de la pièce uniquement réchauffer le produit, pendant 24 à 48 heures, jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)]. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit semble uniforme. Ne pas se servir d'une source de chaleur externe pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface brûlante.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Emmagasiné uniquement dans son contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais et éviter toute chaleur excessive. Ouvrir prudemment le contenant. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage ou l'élimination de cet insecticide.

En cas de déversement, éviter tout contact, isoler l'endroit et éloigner les animaux et les personnes non protégées. Retenir la matière répandue. Appeler FMC au 1 800 331-3148 et l'organisme de réglementation provincial.

Pour retenir un déversement : S'il s'agit d'un liquide, il faut l'endiguer ou bien l'absorber avec du sable, de la litière pour chats ou de l'argile commerciale. Si la substance est

sèche, la recouvrir pour l'empêcher de se disperser. Mettre l'emballage endommagé dans un contenant protecteur. Identifier son contenu.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Dragnet[®] est une marque déposée de la FMC Corporation.

GROUPE 3 INSECTICIDE

Booklet

DRAGNET® FT

Insecticide émulsionnable concentré

COMMERCIAL

Ne peut être utilisé que par des exterminateurs autorisés

N° D'HOMOLOGATION 24175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

BREVET CANADIEN N° 1 008 455

GARANTIE : Perméthrine** 384 g/L

**55 % maximum *cis*

**45 % minimum *trans*

Emmagasiner au-dessus de 5 °C

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
(Voir les conseils de premiers soins et précautions à l'arrière)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION - POISON

Titulaire d'homologation :
FMC Corporation
Groupe des produits agricoles
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
États-Unis
215-299-6000

Renseignements généraux sur l'emploi de ce produit : Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré est un insecticide à base de perméthrine qui est très actif contre un large spectre d'insectes nuisibles. Ceux-ci sont énumérés dans les tableaux qui suivent. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré est destiné à être utilisé comme pesticide rémanent (A) à l'intérieur, dans les aires alimentaires pendant les périodes de fermeture et dans les aires non alimentaires, et (B et C) à l'extérieur, sur les édifices et les structures et autour d'eux. Ce produit permet aussi de prévenir et de supprimer les infestations de termites (D) dans les structures et les bâtiments et autour d'eux, (E) dans les zones résidentielles sur les plantes ornementales, les arbres fruitiers et les légumes et (F) dans les bâtiments agricoles.

La perméthrine est une pyréthrine de synthèse. On sait depuis longtemps que les pyréthrines sont peu toxiques pour les mammifères et qu'elles abattent vite les insectes. Comme les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, la perméthrine est peu toxique pour les mammifères; cependant, du fait qu'elle est synthétique, elle est plus stable et donc rémanente.

Bien que la perméthrine (Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré) soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, elle se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, son activité est rémanente.

MODE D'EMPLOI : Bien agiter avant l'emploi

Instructions de mélange :

1. Pour préparer l'émulsion, diluer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré uniquement avec de l'eau.
2. Pour préparer une petite quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 50 mL de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré dans 4 L d'eau ou en utiliser 100 mL pour obtenir une concentration de 1,0 %.
3. Pour préparer une plus grande quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 12,5 L de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau ou en utiliser 25 L pour obtenir une concentration de 1,0 %.

CET INSECTICIDE NE DOIT JAMAIS ÊTRE MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC AUCUN AUTRE PRODUIT.

A. LUTTE CONTRE LES INSECTES À L'INTÉRIEUR

Établissements alimentaires : Les endroits, autres que des résidences privées, où des aliments sont conservés, transformés, préparés ou servis.

Aires non alimentaires : Cette catégorie inclut les salles à ordures, toilettes, drains de plancher (vers les égouts), entrées, vestibules, bureaux, vestiaires, salles de machines, garages, placards pour vadrouilles et dépenses (après la mise en boîte ou en bouteilles).

Tous les endroits où des insectes se dissimulent ou par lesquels ils pourraient entrer devraient être traités.

Aires alimentaires : Les aires alimentaires comprennent les aires de réception, d'entreposage, d'emballage (mise en conserve, mise en bouteilles, enveloppage, mise en boîte), de réparation, d'entreposage des déchets comestibles, de transformation en espace clos (moulins, laiteries, huiles comestibles, sirops) et de service.

Le traitement doit se faire pendant les périodes de fermeture et doit être localisé (en taches ou dans les fentes et les crevasses). Avant l'application, enlever ou couvrir les aliments, les aires de préparation et de service, le matériel d'emballage et les ustensiles. Dans les entrepôts, les magasins et les aires d'entreposage ainsi que dans les avions, les bateaux, les trains et les camions, ne pas pulvériser sur les aliments et les emballages alimentaires. Ne pas traiter les casiers, les zones de cargaison en vrac et les autres endroits avec lesquels les aliments peuvent entrer directement en contact.

Préparer une bouillie comme il est décrit sous « Instructions de mélange » et en appliquer en petites quantités directement dans les fentes et les crevasses avec un appareil pouvant produire un jet étroit d'insecticide. Traiter entre les différents éléments de construction (p. ex., entre les appareils et les planchers, dans les ouvertures menant aux vides et aux creux dans les murs et entre les pieds et les bases des appareils, là où se cachent les insectes).

Pulvériser à basse pression pour éviter que la bouillie ne s'atomise ou ne fasse des éclaboussures. Après la pulvérisation, laver les surfaces avec lesquelles les aliments peuvent entrer en contact et bien les rincer à l'eau potable avant de les réutiliser pour la transformation, la préparation ou le service des aliments. Bien laver au savon et à l'eau la vaisselle, les ustensiles et les surfaces alimentaires s'ils ont été contaminés pendant l'application du produit.

Utiliser Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré pour supprimer les insectes énumérés dans le tableau ci-dessous, en appliquant une émulsion à 0,5 %.

Insectes : Abeilles***, anthrènes des tapis, araignées, blattes (y compris les blattes asiatiques), fourmis*, fourmis charpentières*, grillons, guêpes***, lépismes argentés, mouches domestiques, perce-oreilles, puces, punaises des lits, pyrales indiennes de la farine**, thermobies et tiques sanguines.

Pour des traitements localisés : Pulvériser là où se trouvent ces insectes, ainsi que partout où ils pourraient se cacher, y compris les coins obscurs des pièces et des placards, les fentes et les crevasses dans les murs, le long des plinthes et des cadres de portes et de fenêtres, derrière et sous les éviers, cuisinières, réfrigérateurs et armoires, de même qu'autour des poubelles, des tuyaux de plomberie et d'autres installations semblables. Les insectes chassés de leurs cachettes devraient être visés directement avec le jet. Pour combattre les fourmis, appliquer l'insecticide sur leurs pistes, ainsi qu'autour des portes et des fenêtres, et partout où ces insectes pourraient trouver un point d'entrée. Répéter le traitement selon le besoin.

Pour les fentes et les crevasses : Appliquer la bouillie pulvérisée en petites quantités directement dans les fentes et les crevasses. On conseille d'utiliser un appareil capable de débiter un jet très mince entre différents éléments de construction, entre les équipements et le plancher, dans les orifices menant à des vides et des endroits creux dans les murs, dans les pattes et les bases d'appareils où les insectes mentionnés ci-dessus se cachent.

Pour tuer les tiques sanguines et les puces : Bien appliquer sous forme de traitements localisés sur les endroits infestés comme le lit et le lieu de repos des animaux familiers, à proximité des fentes et des crevasses, le long et en arrière des plinthes, autour des cadres de fenêtres et de portes, ainsi que sur certains endroits du parquet ou du couvre-plancher où ces insectes pourraient être présents. Après le traitement, il faut enlever la vieille litière et la remplacer par une litière fraîche et propre. Ne jamais pulvériser l'insecticide sur les animaux eux-mêmes.

*On peut percer des trous dans le bois infesté de fourmis et y injecter l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré .

**Avant de pulvériser l'insecticide, retirer tous les ustensiles, les aliments découverts (ou dont l'emballage a été ouvert), le papier des tablettes et les autres objets. Laisser sécher les surfaces traitées et recouvrir les tablettes de papier propre avant d'y remettre les ustensiles, les denrées alimentaires ou d'autres articles. Tous les produits alimentaires accidentellement contaminés par l'insecticide devraient être jetés.

***Pour profiter de la meilleure suppression possible des abeilles et des guêpes, traiter directement leurs nids.

B. SUPPRESSION DES INSECTES À L'EXTÉRIEUR

Pieux, poteaux et autres constructions : Pour créer une barrière insecticide dans le sol autour d'éléments en bois tels que des écriteaux, des clôtures et des ornements d'aménagement paysager, appliquer une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.

Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de bouillie pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur.

Traitement du bois en place pour supprimer les insectes qui l'infestent

(Endroits précis dans la structure - traitements localisés seulement)

Pour supprimer les insectes comme les termites, les fourmis, les perceurs du vieux bois et les lyctes dans certaines parties précises de bois infesté dans et autour de structures, appliquer une émulsion à 0,5 % dans les vides et les galeries dans le bois endommagé et dans les espaces entre des pièces en bois d'une structure et entre le bois et la fondation, là où le bois est vulnérable. On peut aussi effectuer des badigeons ou des pulvérisations en éventail. Il faut mettre des feuilles de plastique directement en dessous des endroits qui reçoivent des traitements localisés, sauf dans le cas du sol dans les vides sanitaires. Les endroits inaccessibles peuvent être traités en perçant des trous, puis en injectant

l'émulsion dans le bois endommagé ou les espaces vides à l'aide d'un injecteur pour fentes et crevasses. Ce genre d'application ne peut pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ou la fumigation pour supprimer des infestations sérieuses d'insectes qui attaquent le bois.

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids cartons de termites dans les arbres ou dans les cavités des édifices. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. On conseille d'enlever physiquement les matériaux de nids cartons des cavités dans les édifices, lorsqu'on découvre de tels nids.

Traitement généralisé du bois pour supprimer les insectes qui l'infestent, ainsi que les insectes nuisibles à l'extérieur des bâtiments : Appliquer une émulsion à 0,5 % sous forme de jet en éventail, en utilisant une pression maximale de 170 kPa. Le traitement devrait être effectué jusqu'au point d'écoulement.

Pour supprimer les insectes qui s'attaquent au bois à l'intérieur des arbres, des poteaux de ligne et/ou des piquets de clôture, percer pour trouver la cavité infestée et injecter une émulsion à 0,5 %. Pour supprimer les abeilles, les guêpes ou les frelons, appliquer en fin de soirée alors que les insectes sont au repos. Diriger le jet vers les ouvertures des nids dans le sol, dans les broussailles et dans les fentes et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer ces ouvertures et contacter autant d'insectes que possible.

Suppression des insectes sur des surfaces extérieures et autour de bâtiments
(Traitements localisés et périmétriques)

Appliquer une émulsion à 0,5 % de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sous forme de pulvérisation à effet rémanent sur les surfaces extérieures du bâtiment incluant, entre autres, le revêtement, la fondation, le perron, les cadres de fenêtres, l'avant-toit, le patio et le garage. Il faut aussi traiter tout dépotoir, les pelouses résidentielles uniquement, le sol, le tronc des plantes ornementales ligneuses et les autres endroits où les insectes se rassemblent et ont été observés. Répéter le traitement selon les besoins pour maintenir son efficacité.

Bardage en vinyle ou en aluminium : Si on applique Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. De plus, quand on utilise un concentré émulsifiable, l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser les dommages. Avant d'appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur de tel bardage quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

Traitement périmétrique : Appliquer sur une bande de sol et de végétation d'une largeur de 1,5 à 3,0 m, autour et à proximité du bâtiment. De plus, traiter la fondation du bâtiment jusqu'à une hauteur de 0,5 à 1,0 m. Utiliser un volume de pulvérisation de 10 à 40 L pour 100 m². En présence de paillis, de feuilles mortes ou d'un feuillage touffu, il

faudra parfois employer encore plus d'eau. Le parement extérieur de la maison peut être traité si l'on y remarque la présence d'insectes comme des spongieuses (adultes et chenilles), des perce-oreilles ou des lépismes argentés.

Suppression des moustiques adultes en traitement périmétrique : Mélanger 130 mL de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré pour 10 L d'eau, et appliquer aux abords de la propriété, sur les arbustes, les persistants et les herbes hautes, là où se rassemblent généralement les moustiques. Appliquer la bouillie jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé. Le traitement périmétrique convient autour des maisons, des résidences et des autres bâtiments. Ne pas utiliser Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré en traitement généralisé sur les pelouses et les autres grandes surfaces. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré n'est pas destiné à la suppression périmétrique autour des aménagements publics comme les parcs. Ne pas appliquer à moins de 15 m d'une étendue d'eau.

Insectes	Instructions spécifiques
Abeilles	Appliquer sous forme de jet mince, de pulvérisation fine ou grossière à basse pression de 350 kPa ou moins, comme traitement localisé ou avec un pinceau. Traiter là où il y a des insectes, ainsi que les points d'entrée dans le bâtiment comme les cadres de portes et de fenêtres et le long de la fondation. ¹ Arrosage copieux : Appliquer de 4 à 7,5 L d'émulsion sur chaque fourmilière en l'aspergeant jusqu'à ce qu'elle soit mouillée, puis traiter un cercle de 1 m de diamètre tout autour. Utiliser la dose supérieure pour les fourmilières mesurant plus de 30 cm. Pour bénéficier des meilleurs résultats possibles, appliquer par temps frais, c'est-à-dire tôt le matin ou tard le soir, mais jamais quand il fait très chaud. ² Chenilles de spongieuses : Pulvériser l'insecticide, jusqu'au point de ruissellement, sur les troncs d'arbre, le revêtement des édifices et partout où ces insectes se rassemblent. ³ Perceurs et scolytes de l'écorce : Pour empêcher les perceurs d'infester les arbres et les plantes ornementales ligneuses, pulvériser l'insecticide sur l'écorce jusqu'au point de ruissellement.
Araignées	
Blattes	
Blattes asiatiques	
Courtillères	
Fourmilières ¹	
Fourmis	
Fourmis charpentières	
Frelons	
Grillons	
Guêpes	
Guêpes jaunes	
Lépismes	
Mouches (domestiques et pollénies)	
Perce-oreilles	
Perceurs ³	
Puces	
Scolytes de l'écorce ³	
Spongieuses (adultes et chenilles) ²	
Termites	
Thermobies	

C. POLLÉNIÉS DU LOMBRIC

Les pollénies du lombric font partie de l'ordre des diptères et elles ressemblent aux mouches domestiques. Elles se distinguent par leur comportement lent et erratique et par leurs ailes qui sont superposées lorsqu'elles sont au repos. Leur nom anglais (« cluster flies ») vient de leur habitude de pénétrer dans un bâtiment à l'automne et de se rassembler pour passer l'hiver. Elles débutent la recherche d'un lieu protégé pour passer l'hiver dès que les jours raccourcissent à la mi-août. À mesure que le temps se refroidit, elles recherchent les murs chauds et ensoleillés. Ce comportement offre l'occasion de supprimer les populations de pollénies à l'extérieur des bâtiments. Le traitement à

l'intérieur est concentré dans les greniers parce que les pollénies peuvent y passer l'hiver lorsqu'elles y ont accès.

DESTRUCTION À L'EXTERIEUR: Préparer une solution d'arrosage de 130 mL de DRAGNET FT Insecticide émulsionnable concentré dans 10 L d'eau. Traiter les murs extérieurs, y compris sous les avant-toits, les soffites et les cadres des fenêtres. Pulvériser jusqu'au ruissellement (environ 10 L de bouillie pour 100 m²). Le temps est propice au traitement de la mi-août à la fin de septembre, selon les conditions atmosphériques.

TRAITEMENT À L'INTÉRIEUR (GRENIER) - SELON LE BESOIN – Mélanger 130 mL de Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré dans 1 L d'eau propre. Appliquer cette solution d'arrosage dans le grenier à l'aide d'un nébulisateur électrique. Faire fonctionner le nébulisateur électrique à partir de l'entrée du grenier, en dirigeant l'appareil pour traiter tout le grenier. Appliquer à raison de 1 L pour 200 m². Lorsque traitement est terminé (habituellement une minute), fermer la porte du grenier.

REMARQUE : Pendant l'application, porter un respirateur approprié.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que par des exterminateurs autorisés qui détiennent un permis du gouvernement pour l'élimination des termites souterrains qui infestent des bâtiments. On ne doit s'en servir que dans des endroits désignés comme zones infestées de termites. Ne doit pas être vendu au grand public.

À USAGE RESTREINT

D. SUPPRESSION DES TERMITES

Pour la suppression ou la prévention des infestations de termites souterrains dans les édifices ou les structures en maçonnerie.

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué, sous forme d'émulsion contenant de 0,5 à 1,0 % d'insecticide dans de l'eau, comme traitement préalable pour une nouvelle construction ou comme traitement normal pour des bâtiments existants en suivant le **MODE D'EMPLOI** ci-dessous. Employer seulement la quantité d'émulsion de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré nécessaire pour former une barrière ininterrompue contre l'invasion des termites. Avant d'appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré, il faut que les lieux soient bien préparés, et ces préparatifs incluent l'élimination de tout contact entre le bois et le sol. On ne doit jamais négliger la sécurité de l'applicateur ni la manipulation prudente du produit. Il faut tenir compte du genre de bâtiment, de la nappe phréatique, du type de sol, de son compactage, de sa surface et de l'eau domestique disponible pour choisir la bonne méthode d'application. Durant et après le traitement, il est obligatoire de nettoyer tout déversement et les trous percés doivent être hermétiquement bouchés.

MODE D'EMPLOI : Préparation des lieux : Dragnet FT **Insecticide émulsionnable concentré** peut supprimer les termites souterrains seulement après que l'endroit a été bien préparé.

Construction neuve : Enlever tous les débris de bois et de cellulose sur la propriété avant d'ériger les coffrages pour le béton. Après avoir coulé le béton pour les dalles, les murs, les piliers, etc., enlever tout le bois de charpente du chantier. **Ne pas** utiliser un remblai contenant du bois ou de la cellulose. Il est important que toute nouvelle construction ait un espace libre d'au moins 50 cm entre le bois et le sol, afin de décourager toute invasion par les termites.

Bâtiments existants : Remplacer le bois infesté ou non réparable et là où il y a contact entre le bois et le sol. Corriger ce qui cause une humidité anormalement élevée dans et autour du bâtiment (dénivellement du sol, gouttières endommagées, etc.). Prendre les mesures suivantes pour rompre le contact entre le bois et le sol :

1. Enlever tous les morceaux de bois et les débris de cellulose autour du bâtiment à protéger.
2. S'assurer qu'il y a un espace libre suffisant (50 cm) entre le sol et le bois de charpente ou les poteaux de soutien sous les perrons ou dans les vides sanitaires. Au besoin, creuser des trous et couler de nouveaux piliers en béton. Les poteaux de soutien en bois peuvent être remplacés par des étais métalliques.

3. Les appuis de fenêtres au-dessous du niveau du sol exigent, pour retenir le sol, la construction d'une murette d'encadrement de soupirail.
4. À l'extérieur, les supports d'escalier en bois devraient être coupés à 10-15 cm au-dessus du niveau du sol et soutenus par des blocs ou des dalles de béton.
5. Quand on utilise un parement en bois, il faut exposer au moins 15 cm du mur de fondation.
6. Réparer toutes les fissures et les autres endroits par lesquels les termites pourraient traverser les murs de fondation ou les planchers en béton (les joints de dilatation, les crevasses, les drains, les orifices pour les services publics, etc.) avec un matériau d'étanchéité commercial, de préférence à base de béton.
7. Prévoir une ventilation suffisante pour les vides sanitaires à surface de terre sous les perrons ou les parties habitées de la maison.

Instructions de mélange : Avant de commencer, inspecter la cuve de mélange, les pompes, les tuyaux flexibles et les raccords pour s'assurer que tout l'équipement est en bon état et qu'il n'y a pas de fuites. Consulter la section des **Renseignements généraux** où l'on explique la préparation d'une émulsion à 0,5 % ou à 1 %.

Mélanger par agitation et maintenir une agitation douce ininterrompue durant la période d'application. Toutes les applications de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doivent être faites à l'aide d'un injecteur à tige verticale ou d'un injecteur sous la dalle, avec une pression de 200 à 350 kPa. **Ne pas** laisser la cuve de mélange sans surveillance durant les périodes de mélange et d'application.

Application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré: Prétraitement pour une construction neuve : Une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré devrait être appliquée sur le sol, en dessous et autour des dalles de béton, fondations, vides sanitaires, piliers, etc., de façon à établir une barrière chimique continue contre les termites. Dans les zones critiques et les endroits difficiles à traiter, on peut utiliser une émulsion contenant jusqu'à 1,0 % d'insecticide. Tout le produit doit être appliqué par piquage. Il est interdit de l'appliquer par arrosage ou au moyen d'un boyau de percolation. Après le traitement, le sol des vides sanitaires doit être revêtu d'un pare-vapeur en plastique et il faut y prévoir une ventilation suffisante.

Dalle sur le sol : Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré sous la dalle, les perrons attenants et les plates-formes avant de couler le béton, mais après avoir érigé le coffrage. L'émulsion devrait être appliquée par piquage à des intervalles de 1 m.

1. Appliquer 6 L d'émulsion par mètre linéaire sur les zones critiques suivantes, sous la dalle, avant de couler le béton : à l'extérieur des murs de fondation, sous les cloisons intérieures de séparation, sous tout empattement ou assise, autour des orifices pour services publics et des autres trous qui traverseront la dalle.
2. Si c'est nécessaire pour compléter une barrière chimique, injecter 1,3 L d'émulsion dans la partie creuse de tous les piliers ou murs de fondation en éléments de maçonnerie, à des intervalles de 0,5 m. Si c'est possible, percer des trous d'injection sur l'extérieur des murs de fondation. Recouvrir les cavités de pare-vapeur afin d'y emprisonner l'agent chimique. Boucher les trous d'injection avec des tampons de bonne qualité et du mortier.

Construction de sous-sol ou vide sanitaire : Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré sous la dalle du sous-sol ou du vide sanitaire, ainsi que sous les perrons attenants et les plates-formes avant de couler le béton, mais après avoir érigé le coffrage. L'émulsion devrait être appliquée par piquage à des intervalles de 1 m.

1. Appliquer 6 L d'émulsion par mètre linéaire sur les zones critiques suivantes sous la dalle du sous-sol ou sous le vide sanitaire avant sa construction : le long des bords extérieurs des murs de fondation, sous les cloisons intérieures de séparation, en dessous et autour des piliers, sous l'empattement ou l'assise, sous les limons d'escaliers, autour des orifices pour services publics et des autres trous qui traverseront la dalle.
2. Injecter 1,5 L d'émulsion dans les parties vides de tous les piliers ou murs de fondation en éléments de maçonnerie, à des intervalles de 0,5 m. Si c'est possible, percer des trous d'injection sur l'extérieur des murs de fondation. Recouvrir les murs ou piliers de pare-vapeur afin d'y emprisonner l'agent chimique. Boucher les trous d'injection avec des tampons et du mortier.
3. Durant le remblayage, appliquer 12 L d'émulsion par mètre linéaire de sol à une distance d'environ 30 cm de l'extérieur du mur de fondation, à partir du sommet de son empattement jusqu'au niveau du sol. Traiter par piquage à des intervalles de 20 à 30 cm.
4. Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré de sol sous le vide sanitaire, en utilisant la méthode de piquage, à des intervalles de 1 m. Recouvrir le sol traité de pare-vapeur. Prévoir une ventilation suffisante et une hauteur libre d'au moins de 50 cm.

Bâtiments existants : On peut utiliser Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur des édifices existants dans le but de décourager des dommages additionnels ou futurs que pourraient causer les termites, dans des régions désignées comme étant infestées par ces insectes. Suivre les instructions données ci-dessus pour la préparation des lieux. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sur le sol, le long du périmètre extérieur et du périmètre intérieur de la fondation, le long des cloisons de séparation et autour des piliers de soutien et des limons d'escaliers. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide sur l'intérieur des cavités des murs de fondation et des piliers de soutien. Traiter les cavités murales à partir de l'extérieur, si possible, en utilisant une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide. On peut utiliser une émulsion en contenant jusqu'à 1,0 % dans les zones critiques et difficiles à traiter. Appliquer l'émulsion chimique à une pression de 200 à 300 kPa, à l'aide de tiges ou d'un injecteur sous la dalle. Réduire la pression quand le sol est dur.

Traitement du périmètre extérieur de la fondation : Appliquer 5 L d'émulsion par mètre linéaire, à une profondeur de 25 cm à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'empattement, par piquage ou injection, à des intervalles de 25 à 30 cm. L'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué de façon à créer une barrière uniforme à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'empattement.

Avant d'introduire l'insecticide dans des trottoirs, des voies d'accès ou des patios, etc., en béton, en asphalte ou en blocs adjacents à la fondation, il faut y percer des trous.

Si un poteau contient un vide, injecter l'insecticide dans cette cavité à l'aide d'un injecteur sous

la dalle, à raison de 7,5 L d'émulsion par mètre linéaire.

Traitement des murs intérieurs de fondation :

Plancher en béton : Percer des trous tous les 30 à 40 cm, à une distance de 15 à 30 cm de la fondation, et appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par trou (7,5 L par mètre linéaire) avec un appareil pour injection sous la dalle. Boucher et sceller les trous avec du mortier de bonne qualité.

Plancher en terre : Creuser et niveler le sol afin qu'il y ait assez d'espace pour y injecter le produit. Avec un appareil pour injection dans le sol, appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par trou, tous les 30 à 40 cm, le long de la fondation (7,5 L par mètre linéaire). Pour que les vides sanitaires s'aèrent bien, il faut poser des événements. Sous les lieux de séjour, il faut couvrir le sol traité d'un pare-vapeur (en béton ou en polyéthylène).

Traitement des vides des murs de fondation : Percer des trous tous les 25 à 50 cm, juste au-dessus du niveau du sol, sur la surface extérieure des murs creux de fondation si possible (murs en blocs, en moellons, etc.). Appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau pour 0,5 mètre linéaire avec un appareil pour injection sous la dalle.

Traitement le long des cloisons intérieures : Une cloison de sous-sol s'étendant dans ou à travers un plancher en béton doit être traité au moyen de trous percés tous les 30 à 40 cm des deux côtés de la cloison. Appliquer 7,5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre linéaire avec un appareil pour injection sous la dalle. Une cloison de sous-sol établie sur un plancher en dalles doit être traitée comme ci-dessus, mais d'un seul côté.

Poteaux et piliers de soutien : Appliquer 6 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre carré à la base des poteaux de soutien avec un appareil pour injection sous la dalle s'il s'agit d'un plancher en béton ou avec un appareil pour injection dans le sol s'il s'agit d'un plancher en terre. S'il y a un vide dans le poteau, y injecter l'émulsion avec un appareil pour injection sous la dalle à raison de 7,5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre linéaire.

E. PLANTES ORNEMENTALES, ARBRES FRUITIERS ET LÉGUMES DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

MODE D'EMPLOI : 5 mL = 1 cuillerée à thé, 15 mL = 1 cuillerée à soupe. Mélanger avec de l'eau en suivant les instructions données ci-dessous et appliquer avec un pulvérisateur de manière à bien couvrir les plantes. Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages, puis répéter le traitement au besoin. Ce produit n'est pas destiné à la production des cultures commerciales. Application à partir du sol uniquement.

Plantes ornementales : Uniquement pour supprimer les insectes sur les arbres et les arbustes ayant une valeur ornementale.

Arbustes et arbres résineux (conifères) : Pour enrayer supprimer les chenilles à houppes de Douglas, chenilles à houppes blanches, tordeuses des bourgeons de l'épinette, tenthrèdes à tête jaune de l'épinette, pyrales des cônes et tenthrèdes qui se nourrissent en surface, mélanger 1,6 mL d'insecticide avec 10 L d'eau et bien pulvériser dès qu'on remarque les premiers signes d'activité trophique. Répéter le traitement une fois en cas de réinfestation.

Arbustes et arbres à feuilles caduques : Pour supprimer les spongieuses, livrées d'Amérique, livrées des forêts, chenilles à tente estivale, tisseuses du fusain et pucerons qui se nourrissent en surface, mélanger 2,3 mL d'insecticide avec 10 L d'eau et pulvériser à fond dès l'apparition des insectes. Répéter le traitement une fois en cas de réinfestation.

Pour s'assurer que le produit n'a pas d'effets phytotoxiques, pulvériser sur une portion peu apparente de l'arbre ou de l'arbuste à traiter, puis attendre 24 heures pour voir s'il y a des réactions néfastes.

ARBRES FRUITIERS :

POMMIERS : Pour supprimer les arpeuteuses tardives, livrées d'Amérique, pique-boutons du pommier, charançons de la prune et cicadelles blanches du pommier, appliquer 3,25 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Pour supprimer les mineuses marbrées, noctuelles des fruits verts, vers chemin-de-fer (mouches de la pomme), enrouleuses, punaises ternes, punaises de la molène, petits carpocapses de la pomme et pyrales de la pomme, appliquer 6,5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Ne pas effectuer ce traitement moins de sept jours avant la cueillette des fruits.

PÊCHERS ET NECTARINES : Pour supprimer les tordeuses orientales du pêcher, charançons de la prune et punaises, appliquer 6,5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Ne pas effectuer ce traitement moins de sept jours avant la cueillette des fruits.

PRUNIERS : Pour supprimer les charançons de la prune, appliquer 6,5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Ne pas effectuer ce traitement moins de sept jours avant la cueillette des fruits.

VIGNES À RAISINS : Pour supprimer les tordeuses de la vigne, appliquer 5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Pour supprimer les cicadelles du raisin, appliquer 2,5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Ne pas effectuer ce traitement moins de 21 jours avant les vendanges.

POIRIERS (EST DU CANADA) : Pour supprimer les psylles du poirier (nymphes et adultes), pyrales de la pomme et noctuelles des fruits verts, appliquer 6,5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Ne pas effectuer ce traitement moins de sept jours avant la cueillette des fruits.

POIRIERS (COLOMBIE-BRITANNIQUE) : Pour supprimer les psylles du poirier avant la floraison (adultes hivernants), appliquer 6,5 mL d'insecticide dans 10 L d'eau. Pulvériser jusqu'au stade de 1 cm de verdissement du feuillage des poiriers. NE PAS

EMPLOYER en Colombie-Britannique pour supprimer les stades nymphaux du psylle du poirier.

LÉGUMES :

CHOUX, CHOUX-FLEURS, BROCOLIS, CHOUX DE BRUXELLES : Pour supprimer les piérides du chou, fausses-arpenteuses du chou, larves des fausses-teignes des crucifères et altises des crucifères, mélanger 1,6 mL d'insecticide avec 10 L d'eau. Ne pas traiter les choux, choux-fleurs et choux de Bruxelles moins de trois jours avant la récolte. Ne pas traiter les brocolis moins de sept jours avant la récolte.

MAÏS SUCRÉ : Pour supprimer les pyrales du maïs, vers de l'épi du maïs et nitidules du maïs, mélanger 3,25 mL d'insecticide avec 10 L d'eau. Contre les pyrales du maïs dans les champs à semis hâtif, appliquer dès que les insectes commencent à dévorer les feuilles. Dans les champs ensemencés plus tard, pulvériser avant l'apparition des panicules et répéter le traitement à des intervalles de cinq jours, jusqu'au stade des premières soies. Contre les vers de l'épi du maïs, lorsque 25 % des épis ont des soies visibles, commencer à pulvériser et couvrir complètement les épis et les soies. Appliquer à quatre reprises en prévoyant un intervalle de quatre jours (trois jours par temps très chaud) entre les pulvérisations. Contre les nitidules du maïs, appliquer lorsque ces insectes à taches roses font leur apparition. Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.

POIVRONS (PIMENTS) : Pour supprimer les pyrales du maïs, mélanger 3,25 mL d'insecticide avec 10 L d'eau et appliquer dès qu'on remarque des pyrales sur les plants (habituellement entre la fin de juillet et le début de septembre). Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.

POMMES DE TERRE ET TOMATES : Pour supprimer les doryphores de la pomme de terre, altises de la pomme de terre, cicadelles de la pomme de terre, punaises ternes et mouches blanches, mélanger 2,5 mL d'insecticide avec 10 L d'eau. Ne pas appliquer sur les tomates moins d'un jour avant la cueillette.

Vers-gris – Ces insectes coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses comme les pétunias et les violettes. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés. Mélanger 2,5 mL d'insecticide avec 10 L d'eau et appliquer de façon à bien couvrir le sol sur une surface de 100 m². Si le sol est organique (terre noire) ou très sec, appliquer 5 mL dans 10 L d'eau pour 100 m². Contre les vers-gris panachés (vers-gris grimpants) sur les pommes de terre, les tomates et les plantes ornementales, mélanger 2,5 mL d'insecticide avec 10 L d'eau. Aux premiers signes de dommages, pulvériser à fond sur les plantes et sur le sol en dessous. Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.

REMARQUE : Seuls les vers-gris qui se nourrissent à la surface du sol et au-dessus seront détruits. Les vers-gris souterrains ne seront tués que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée.

F. BÂTIMENTS AGRICOLES :

Endroits	Insectes	Dose	Instructions spéciales
Étables à bovins de boucherie et à vaches laitières, poulaillers, écuries, usines de transformation d'aliments (pour les aires non alimentaires, laiteries), parcs d'engraissement	Mouches domestiques, mouches piquantes des étables	25 mL pour 5 L	Pulvérisation à effet rémanent en surface : Appliquer la bouillie à raison de 5 L pour 100 m ² . Ne pas appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance. Ne pas pulvériser directement sur des animaux ou des volailles. Dans les laiteries, utiliser uniquement quand on n'y travaille pas. Avant de reprendre le travail, nettoyer à fond tous les ustensiles utilisés avec le lait.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré ou les insecticides du même groupe (3) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus du nombre maximum de pulvérisations consécutives de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré ou d'autres insecticides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité

d'intégrer des pratiques de lutte culturale et biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-800-321-1362.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS : Ne jamais laisser une cuve de mélange ou des tuyaux flexibles contenant l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sans surveillance durant la préparation ou le traitement. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Cause une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les gens qui l'appliquent doivent porter des vêtements de protection et se protéger aussi les mains, les pieds et les yeux. Il faut utiliser un respirateur approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA) quand on applique l'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré. Dans un espace renfermé, prévoir une ventilation suffisante durant le traitement et jusqu'à ce que le liquide ait complètement séché.

- Ne pas emmagasiner ce produit à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux.
- Ne pas planter de cultures vivrières dans le sol adjacent à un édifice où il y a eu une application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.
- Ne pas utiliser, verser, répandre ni emmagasiner près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- Ne jamais formuler avec un diluant autre que de l'eau propre.
- Ne pas appliquer sur des animaux familiers ou des sources d'électricité.
- Ne jamais permettre à des gens ni à des animaux familiers de venir en contact avec des surfaces traitées, avant que la bouillie pulvérisée n'ait complètement séché.
- Ne pas utiliser le concentré ni l'émulsion dans un nébuliseur ou brumiseur.
- Le bois de chauffage ne doit pas être traité.
- Lors d'applications sur des surfaces intérieures, ne jamais tolérer aucun dégouttement ni ruissellement.
- Ne pas utiliser ce produit dans des pouponnières, des chambres de malades ni des pièces occupées par des personnes âgées ou infirmes.
- Ne pas appliquer dans des salles de classe en service.
- Ne pas toucher aux surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.
- Si on prévoit utiliser ce produit sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et qu'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site internet de Croplife Canada au www.croplife.ca.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les abeilles et les acariens prédateurs. Ne pas l'appliquer ni lui permettre de dériver sur des cultures ou des mauvaises herbes où des abeilles butinent activement, ni sur des zones où l'on pratique une lutte intégrée contre les parasites. Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les oiseaux et d'autres animaux sauvages. Il faut empêcher le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne jamais appliquer à moins de 15 m d'une étendue d'eau. Ne pas appliquer lorsque les conditions atmosphériques favorisent une dérive hors de la zone visée. Ne pas contaminer l'eau par la pulvérisation de cet insecticide, sa dérive, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des résidus.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSER SANS FRAIS LE 1 800 331-3148.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un distillat du pétrole. En cas d'ingestion ou de contact avec la peau et les yeux, traiter les symptômes. NE PAS faire vomir.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : ENTREPOSAGE DU PESTICIDE. Emmagasiner à une température au-dessus de 5 °C (40 °F). S'il y a eu séparation et qu'on a l'intention de n'utiliser qu'une partie du contenu, lui permettre de se réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) uniquement par la chaleur dans la pièce, puis bien agiter le produit pour lui donner une consistance uniforme. En cas de formation de cristaux, laisser la chaleur de la pièce uniquement réchauffer le produit, pendant 24 à 48 heures, jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)]. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit semble uniforme. Ne pas se servir d'une source de chaleur externe pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface brûlante.

Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Emmagasiner uniquement dans son contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais et éviter toute chaleur excessive. Ouvrir prudemment le contenant. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage ou l'élimination de cet insecticide.

En cas de déversement, éviter tout contact, isoler l'endroit et éloigner les animaux et les personnes non protégées. Retenir la matière répandue. Appeler FMC au 1 800 331-3148 et l'organisme de réglementation provincial.

Pour retenir un déversement : S'il s'agit d'un liquide, il faut l'endiguer ou bien l'absorber avec du sable, de la litière pour chats ou de l'argile commerciale. Si la substance est sèche, la recouvrir pour l'empêcher de se disperser. Mettre l'emballage endommagé dans un contenant protecteur. Identifier son contenu.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Dragnet® est une marque déposée de la FMC Corporation.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))